

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du mercredi 26 septembre 2007 à 9 h 30
« Actualisation des projections à long terme : les hypothèses »

Document N°10
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Les comptes 2003-2006 de la CNAV : résultats constatés
et projections 2005 du COR**

CNAV – Direction de la prospective et de la coordination des études

CNAV-DPCE n° 2007-080 – 12 septembre 2007



**CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE
VIEILLESSE**

75951 PARIS
CEDEX 19
Tél. 01.55.45.50.00

**Direction de la Prospective
et de la Coordination des Etudes**

Le 12 septembre 2007

Etude

N° 2007-080

Mots clés : Projection, Conseil d'Orientation des retraites

**Objet : Les comptes 2003-2006 de la CNAV : résultats constatés et projections 2005 du
COR**

Résumé : Les données résultant des projections de long terme effectuées par la CNAV pour le COR en 2005 sont comparées aux résultats constatés les mêmes années, de 2003 à 2006 :

- A) les dépenses du régime général, les flux, les stocks de bénéficiaires, les pensions moyennes
- B) les recettes du régime général
- C) le solde technique et le solde élargi

Diffusion : Secrétariat général du COR

LES COMPTES 2003-2006 DE LA CNAV : RESULTATS CONSTATES ET PROJECTIONS 2005 DU COR

A. LES DEPENSES DU REGIME GENERAL, LES FLUX, LES STOCKS DE BENEFICIAIRES

I. Comparaison des projections sur les effectifs de prestataires de droits directs

- Le stock de retraités

En 2006, 67.000 prestataires de droit propre de plus ont été constatés par rapport à ce qui avait été prévu dans le cadre des projections du COR; il s'agit en majorité de femmes.

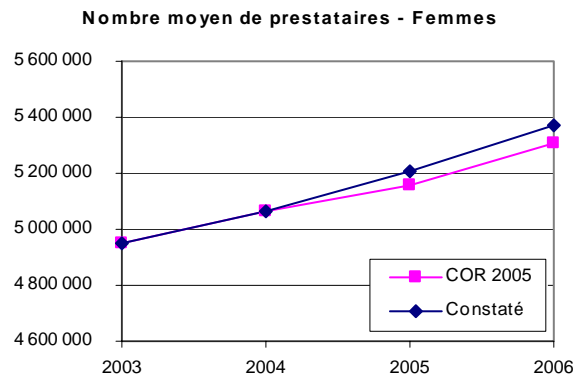
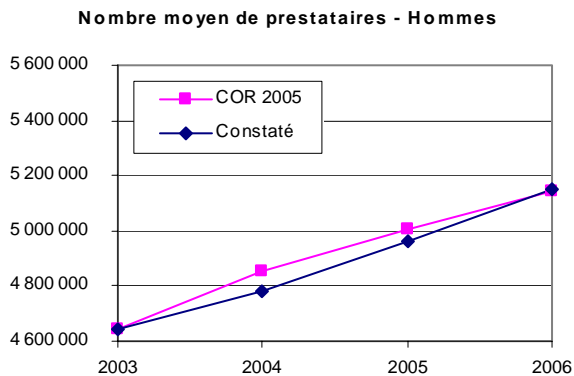
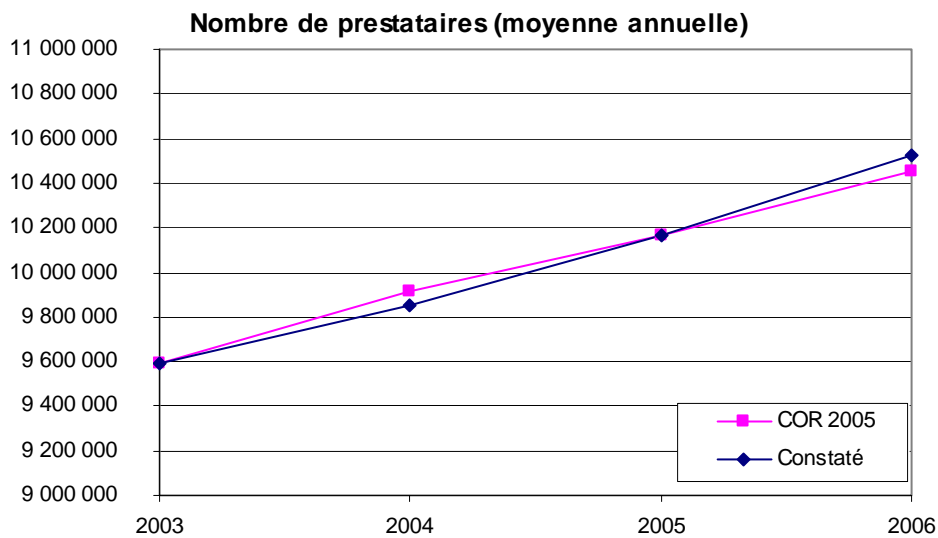
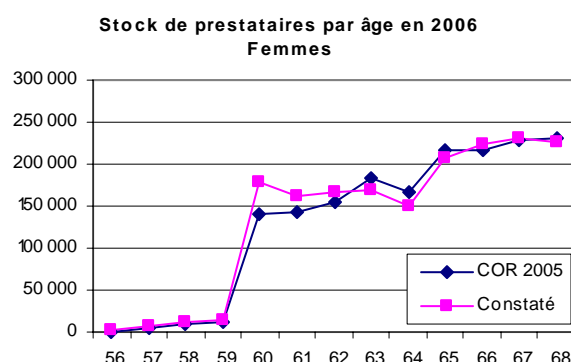
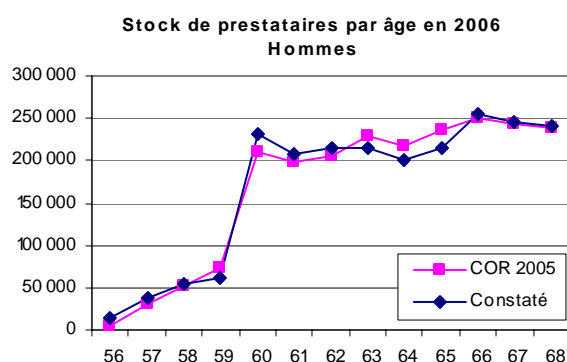


Tableau 1. Stock des prestataires au 31 décembre de l'année

	2004	2005	2006
COR 2005			
Hommes	4 851 940	5 004 521	5 146 044
Femmes	5 062 818	5 160 594	5 309 295
Total	9 914 758	10 165 115	10 455 339
Constaté			
Hommes	4 784 743	4 963 514	5 152 810
Femmes	5 066 747	5 205 529	5 369 144
Total	9 851 490	10 169 044	10 521 954
Écart constaté-COR			
Hommes	- 67 197	- 41 007	6 766
Femmes	3 929	44 935	59 849
Total	- 63 268	3 929	66 615

Quel que soit le sexe, dans les prévisions pour le COR de 2005 avait été sous-estimé le poids des âges 60 à 62 ans et, à l'inverse, avait été sur-estimé celui des âges 63 à 65 ans.



▪ Le flux entrant de retraités

En ce qui concerne le flux, on a enregistré 720.000 départs à la retraite en 2006 ; dans les projections pour le COR de 2005, le nombre de départs prévu pour cette année était de 640.000, soit 80.000 de moins. L'écart de 2006 entre les flux issus des projections et celui constaté est dû en grande partie aux hommes.

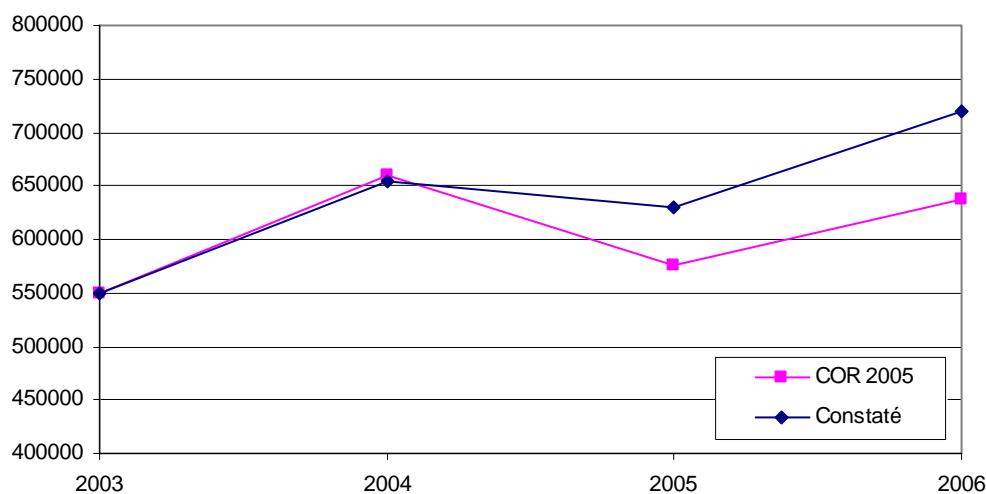
Néanmoins, le flux des femmes a été sous-estimé depuis 2004, ce qui explique que le stock des prestataires a été plus fortement sous-estimé pour les femmes. Le fait que dans les anciennes projections, le pourcentage de femmes bénéficiaires d'une MDA enfants prise en charge par le Régime général a été sous-estimé pourrait expliquer ce constat.

En effet, dans les anciennes projections, faute d'informations sur le régime de validation des MDA enfants dans les bases et compte tenu de la législation en vigueur, on considérait que pour plus d'une femme sur cinq le régime validant les MDA était un régime non aligné¹. L'introduction, depuis, de l'information sur le régime validant les MDA, a permis d'évaluer ce pourcentage à un peu plus de 6%. Dans les nouvelles projections un nombre plus important de

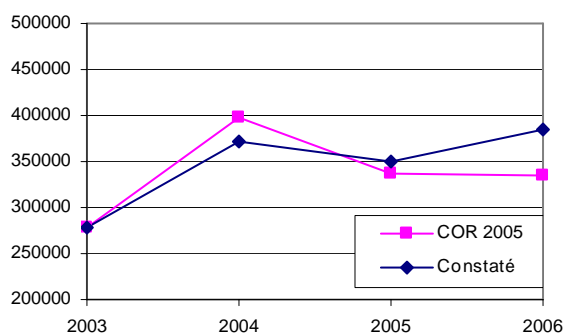
¹ La règle stipule qu'un seul régime prend en charge la majoration de durée d'assurance pour enfant. A noter que dans le cas d'une femme polypensionnée au RG et dans un régime aligné, c'est systématiquement le RG qui prend en charge la MDA.

femmes bénéficient donc des MDA enfants au régime général, entraînant un départ plus précoce et donc un nombre plus élevé de retraitées, par rapport à l'exercice de 2005.

Flux de prestataires



Flux de prestataires - Hommes



Flux de prestataires - Femmes

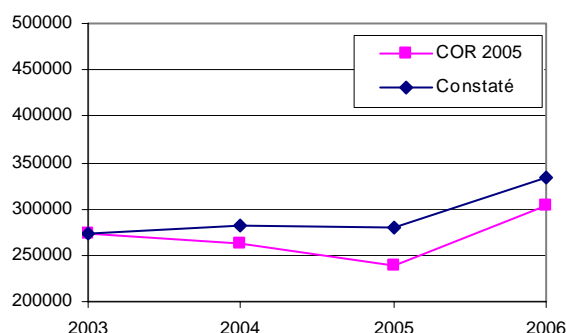
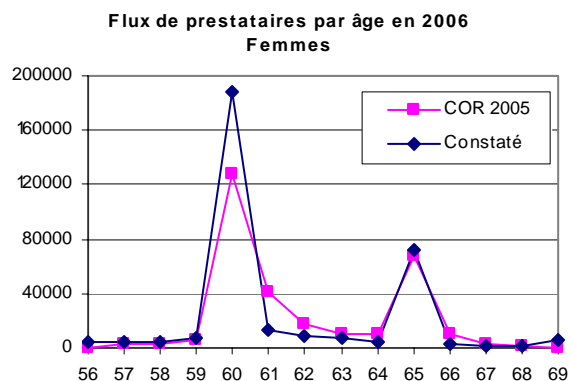
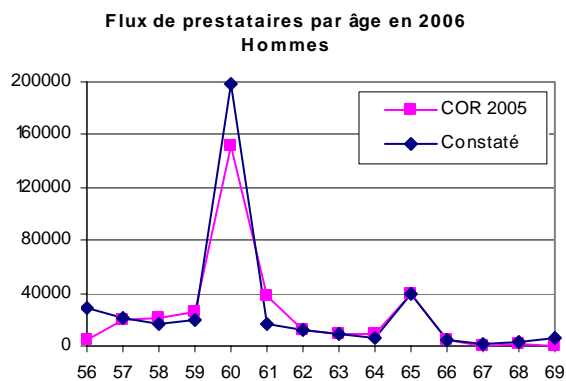


Tableau 2. Flux entrant des retraités

	2004	2005	2006
COR 2005			
Hommes	398 282	337 948	334 456
Femmes	261 609	238 329	303 222
Total	659 891	576 277	637 678
Constaté			
Hommes	372 480	350 461	385 284
Femmes	281 979	279 554	334 650
Total	654 459	630 015	719 934
Écart constaté-COR			
Hommes	- 25 802	12 513	50 828
Femmes	20 370	41 225	31 428
Total	- 5 432	53 738	82 256

Quel que soit le sexe, la sous-estimation des flux de prestataires provient essentiellement d'une sous-estimation du flux des prestataires partis à la retraite à l'âge de 60 ans. A l'inverse, les flux des prestataires de 61 ans avaient été légèrement sur-estimés.

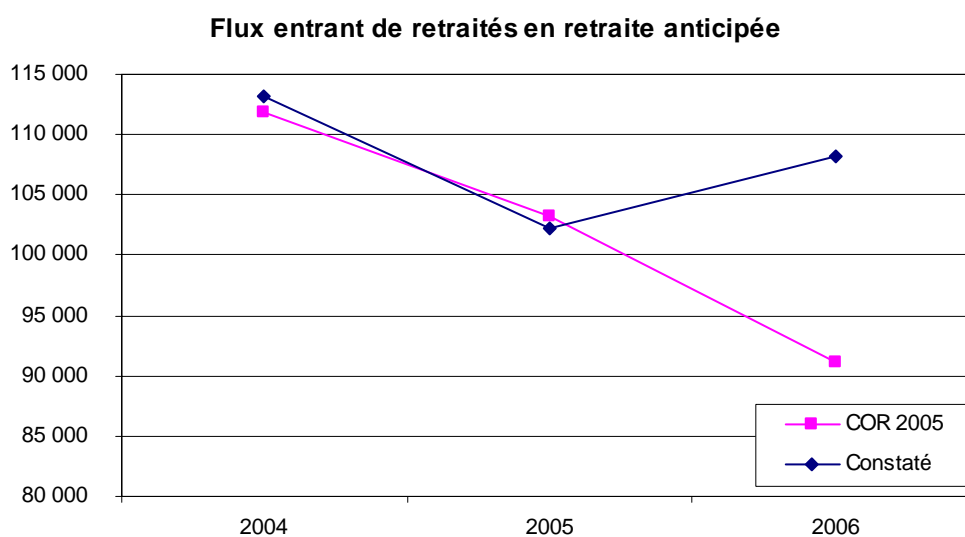


▪ Le flux entrant de retraités en retraite anticipée

Les flux entrants en retraite anticipée ont été sous-estimés dans les projections pour le COR de 2005 par rapport aux flux constatés : en 2006, on comptabilise 108.000 départs dans le cadre d'une retraite anticipée, alors que dans les projections réalisées pour le COR en 2005 le flux estimé avait été de 91.000 pour la même année.

La baisse du flux de départs à la retraite anticipée prévue dans les projections COR pour l'année 2006 ne s'est pas vérifiée, le flux constaté ayant au contraire augmenté entre 2005 et l'année suivante.

Depuis 2004, le nombre de régularisations pour cotisations arriérées a très fortement augmenté, puisqu'il est passé d'environ 3.000 demandes en 2003, à 30.000 demandes environ par an depuis 2004. La grande majorité des régularisations sont en effet effectuées par des assurés ayant été apprentis au début de la vie active. Ces régularisations leur permet de pouvoir bénéficier d'une retraite anticipée. Avant la réforme 2003 et l'instauration du dispositif de la retraite anticipée, les assurés recouraient beaucoup moins souvent à ces régularisations pour cotisations arriérées, le nombre de trimestres cotisés dont ils disposaient étant déjà suffisant pour pouvoir bénéficier d'une retraite à 60 ans ².



² La circulaire du 19-01-2004 permet aux anciens apprentis de régulariser les périodes d'apprentissage accomplies avant le 1^{er} juillet 1972, quand les cotisations vieillesse pour les apprentis n'étaient pas obligatoires, et de valider des trimestres en versant un certain montant.

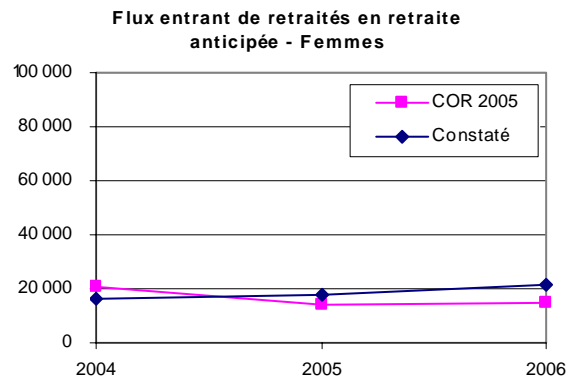
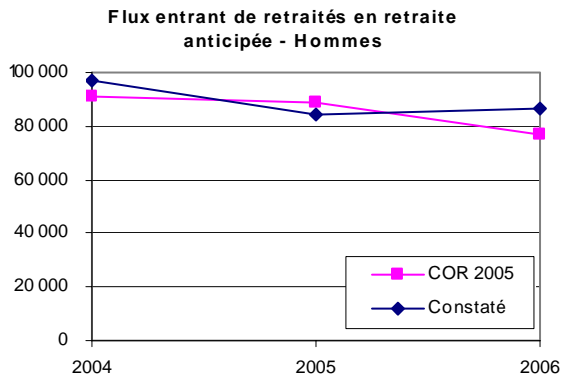
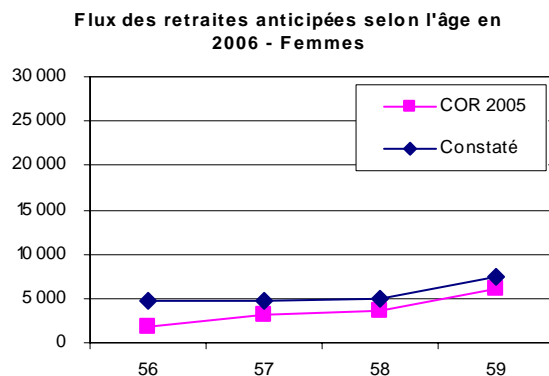
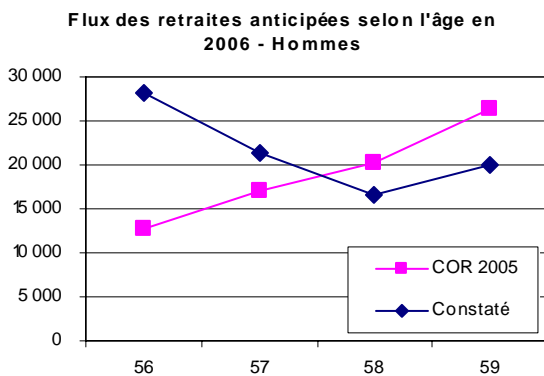


Tableau 3. Flux des retraites anticipées

	2004	2005	2006
COR 2005			
Hommes	91 083	88 852	76 533
Femmes	20 758	14 356	14 647
Total	111 841	103 208	91 180
Constaté			
Hommes	96 864	84 526	86 369
Femmes	16 277	17 635	21 825
Total	113 141	102 160	108 194
Écart constaté-COR			
Hommes	5 781	- 4 326	9 836
Femmes	- 4 481	3 279	7 178
Total	1 300	- 1 048	17 014

En ce qui concerne l'âge des individus partis en retraite anticipée en 2006, dans les projections pour le COR avait été prévu un faible nombre de bénéficiaires de ce dispositif à 56 ans et une augmentation progressive des flux avec l'âge. Ce schéma, qui a été contredit par les flux constatés, prenait en compte l'allongement de la durée des études, mais ne considérait pas un recours suffisamment fort au dispositif des régularisations de cotisations arriérées. Dans la grande majorité (80%) des régularisations, en effet, ce dispositif a donné la possibilité de valider des trimestres aux âges de 14 et 15 ans, permettant ainsi aux assurés un départ dès 56 ans.



II. Comparaison sur les pensions moyennes de droit direct

Les montants des pensions moyennes du stock des prestataires constatés pour la période 2004-2006 sont assez proches des montants moyens qui avaient été prévus lors des projections pour le COR de 2005. L'écart entre les deux ne dépasse jamais 0,9% du montant moyen, quelle que soit l'année et quel que soit le sexe.

En ce qui concerne l'année 2006, le montant de la pension moyenne n'est pas stabilisé, le modèle de projection comprenant une partie de rétroprojection pour cette année³.

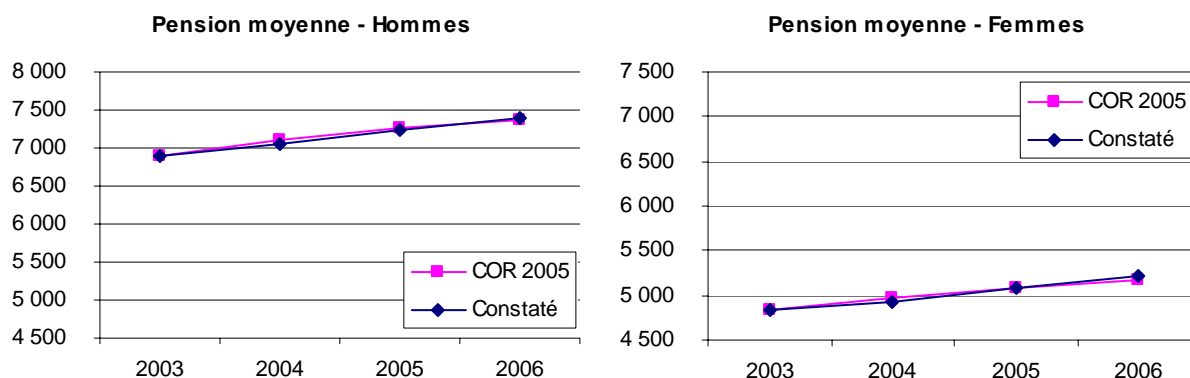


Tableau 4. Montants des pensions moyennes (moyenne des pensions individuelles)

Montants en € courants	2004	2005	2006
COR 2005			
Hommes	7 097	7 261	7 365
Femmes	4 966	5 090	5 177
Total	6 005	6 158	6 254
Constaté			
Hommes	7 055	7 231	7 395
Femmes	4 936	5 080	5 225
Total	5 962	6 125	6 284
Écart constaté - COR			
Hommes	-42	-31	30
Femmes	-30	-10	48
Total	-43	-33	30

³ Certaines pensions avec une date d'effet en 2006 ne sont pas encore connues : il s'agit des pensions qui seront liquidées en 2007 (ou après) avec un effet rétroactif à partir de 2006.

III. Comparaison des masses globales de prestations de droit direct⁴

Compte tenu de la sous-estimation des flux entrants des retraités, y compris ceux liés au dispositif de la retraite anticipée, les masses de dépenses de droits propres ont également été sous-estimées dans les projections pour le COR de 2005. L'écart entre les masses prévues et celles effectivement constatées atteint ainsi 1,3 milliards d'euros en 2006.

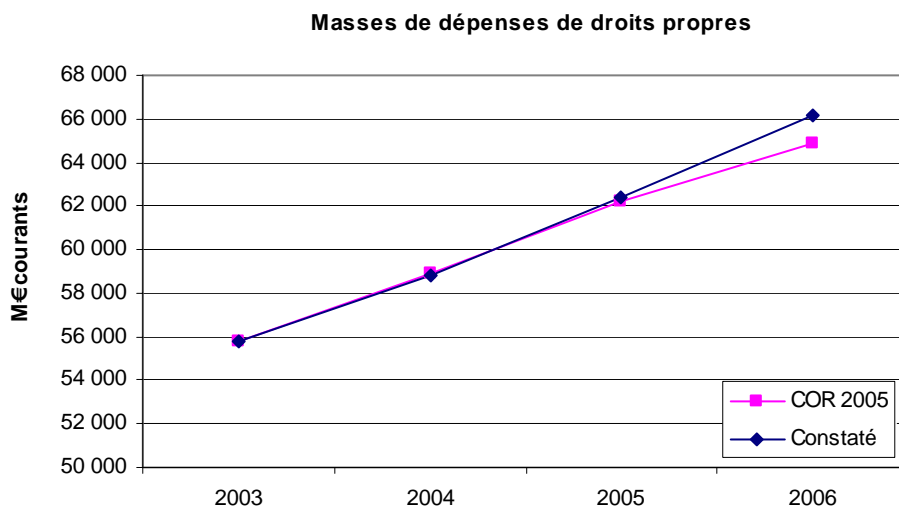


Tableau 5. Masse globale de droits propres

Montants en millions d'€ courants	2004	2005	2006
COR 2005	58 882	62 219	64 848
Constaté	58 798	62 413	66 185
Écart constaté-COR	-84	194	1 337

En ce qui concerne le dispositif de la retraite anticipée, l'écart entre la masse prévue lors des projections pour le COR de 2005 et la masse constatée sur la même période est de l'ordre de 180 millions d'euros pour l'année 2006. La majeure partie de l'écart provient des départs plus importants que prévus aux âges de 56 et 57 ans en 2005 et en 2006, aboutissant à un stock de retraités de moins de 60 ans de 200.000 personnes en moyenne sur 2006, soit environ 10.000 de plus que prévu. L'autre partie de l'écart s'explique par un taux de monopensionnés plus important qu'estimé initialement, la pension moyenne (au RG) de ces prestataires étant nettement plus élevée que celles des polypensionnés.

⁴ Sources : Projections CNAV pour les travaux du COR 2005, scénario central et Rapports de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale (CCSS 09-2005 pour 2003 et 2004 ; CCSS 09-2006 pour 2005 ; CCSS 07-2007 pour 2006). Champ : masse de prestations de droits propres, y compris les majorations, hors minimum vieillesse.

Masse de dépenses de droit propre - Retraite anticipée

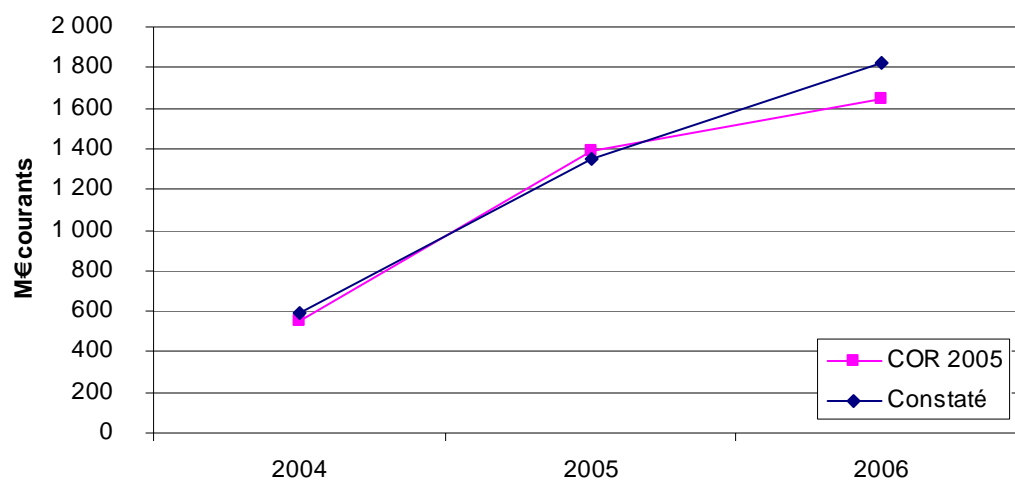


Tableau 6. Masse globale de droit propre – Retraite anticipée

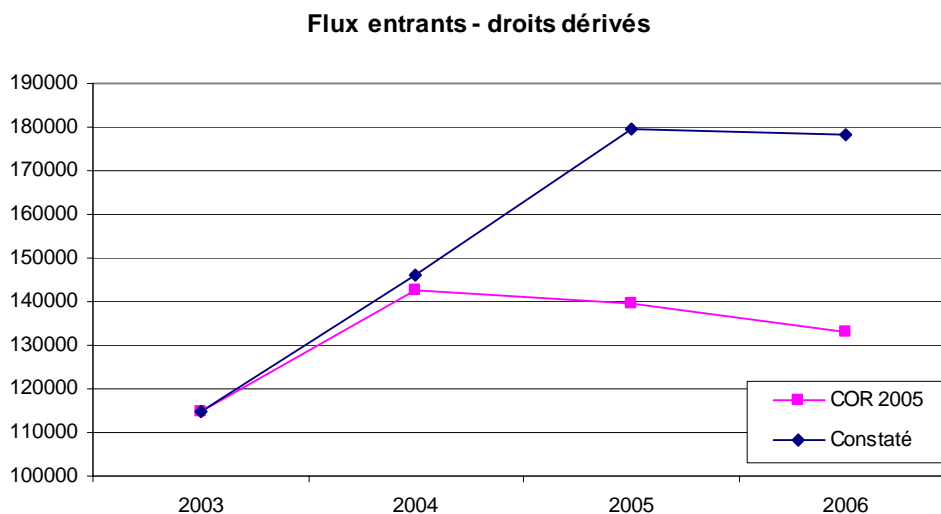
Montants en millions d'€ courants	2004	2005	2006
COR 2005	553	1 389	1 641
Constaté	596	1 350	1 818
Écart Constaté-COR 2005	43	-39	177

IV. Comparaison des effectifs et masses globales de prestations de droits dérivés⁵

L'incidence sur le flux entrant de droits dérivés de la réforme de la réversion mise en place à la mi-2005 a été sous-estimée dans les projections du COR de 2005. Pour l'année 2005, le flux prévu était de l'ordre de 140.000 assurés alors qu'il a été de l'ordre de 180.000, niveau auquel il s'est maintenu en 2006. Le stock des prestataires des droits dérivés a de ce fait été sous-estimé.

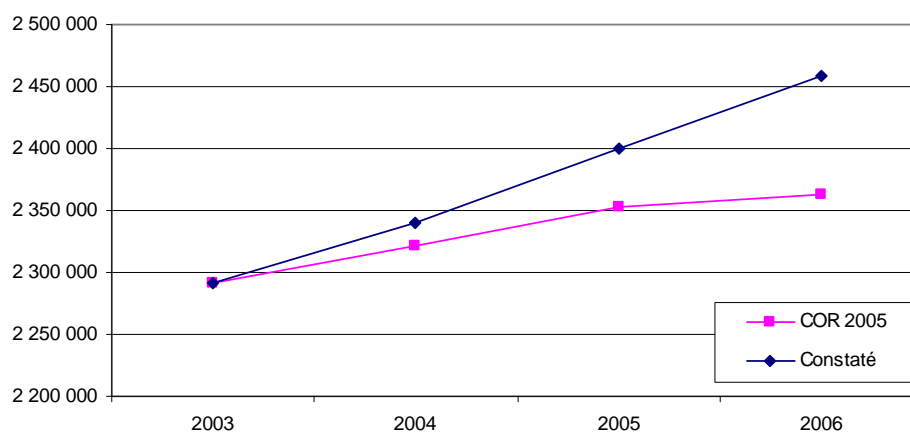
Lors des projections du COR, nous n'avons pas d'indication sur l'incidence de la réforme de la réversion et peu de statistiques détaillées disponibles dans le domaine. En effet, avant 2005 les masses des flux ne comprenaient que le « 1^{er} droit », soit la première pension servie en ordre d'attribution (et non celles liquidées après un droit propre). Or la première pension servie étant le plus souvent celle de droit propre, les montants des masses liées à la réversion étaient sous-estimés (ne correspondant qu'aux masses de droit dérivés de personnes veuves n'ayant pas liquidé de droits propres à la CNAV), et l'information n'était donc pas exploitable. Ce n'est que depuis 2005 que les flux et les stocks ont été reconstitués dans leur intégralité.

Ce manque de recul dans le domaine des droits dérivés a contribué à sous-estimer en début de projection l'incidence de la réforme.



⁵ Source : Projections CNAV pour les travaux du COR 2005, scénario central (probabilités ajustées) et Rapports de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale (CCSS 09-2005 pour 2003 et 2004 ; CCSS 09-2006 pour 2005 ; CCSS 07-2007 pour 2006); Champ : masse de prestations de droits dérivés, y compris les majorations, hors minimum vieillesse.

Stock de bénéficiaires de la réversion



Les écarts de masses entre la projection de 2005 et constatées sont relativement limités. En 2003, la projection est calée sur les données observées. En 2004 et 2005, les masses projetées en 2005 sont plus élevées qu'en constaté du fait d'une réévaluation des pensions moyennes du stock en début de projection.

Masses de droits dérivés

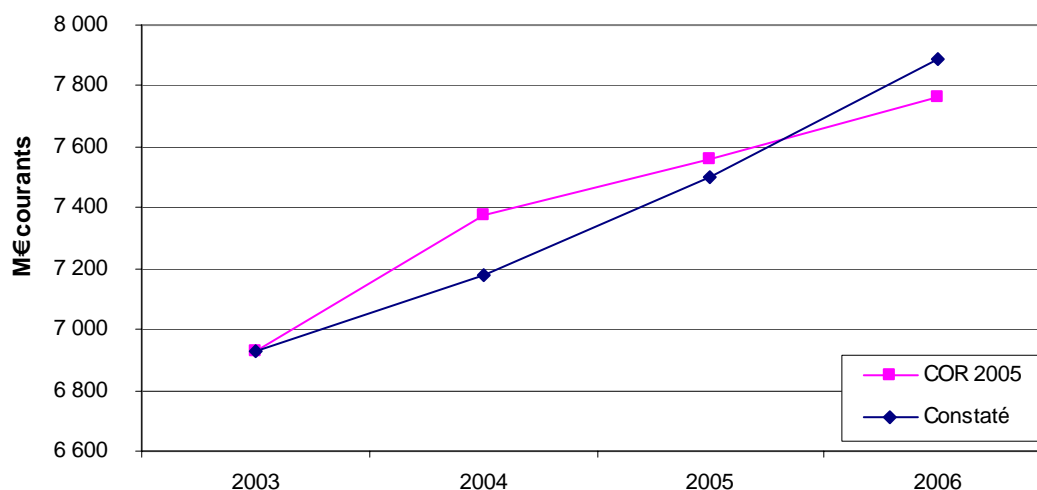


Tableau 7. Masse de droits dérivés

Montants en millions d'€ courants	2004	2005	2006
COR 2005	7 375	7 561	7 765
Constaté	7 177	7 500	7 891
Ecart constaté-COR 2005	-198	-61	126

B) LES RECETTES DU REGIME GENERAL⁶

I. Comparaison du nombre de cotisants et de la masse salariale

- Nombre de cotisants

En ce qui concerne les années 2005 et 2006, le nombre de cotisants a été sur-estimé dans les projections pour le COR de 2005, par rapport au nombre de cotisants effectivement constaté. L'écart entre l'effectif issu de la compensation et le nombre de cotisants COR 2005 s'élève pour 2006 à - 82.000 cotisants, soit 0,5% des effectifs cotisants.

Tableau 8. Nombre de cotisants (moyennes annuelles)⁷

	2004	2005	2006 (provisoire)
COR 2005	16 474 525	16 645 826	16 840 545
Constaté	16 542 837	16 637 978	16 758 489
Écart constaté - COR 2005 (en %)	0,41%	-0,05%	-0,49%

- Masse salariale

Selon les dernières estimations de la CNAV, le volume de masse salariale serait inférieur à ce qui avait été prévu dans les projections pour le COR de 2005, sur toute la période considérée. L'écart entre les deux masses atteint 25 milliards d'euros en 2006, soit un peu plus de 5%.

Tableau 9. Masse salariale

Montants en milliards d'€ courants	2004	2005	2006
COR 2005	436 044	455 910	478 213
Projeté CNAV CT	423 444	435 573	453 332
Ecart projeté CNAV CT - COR 2005 (en %)	-2,89%	-4,46%	-5,20%

La masse salariale a progressé moins rapidement entre 2004 et 2006 que ce qui avait été prévu dans le cadre des projections pour le COR de 2005 en raison, d'une part, d'une hausse plus faible que prévu du nombre de cotisants, d'autre part, du moindre dynamisme du salaire moyen par tête (rapportant la masse salariale de la CNAV au nombre de cotisants de la CNAV). En effet, le salaire moyen par tête en euros courants a augmenté de 3,0% par an en moyenne entre 2004 et 2006 alors qu'il progressait de 3,6% par an en moyenne sur cette période selon les projections pour le COR de 2005.

⁶ Source : Projections CNAV pour les travaux du COR 2005, scénario central et Rapports de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale (CCSS 09-2005 pour 2003 et 2004 ; CCSS 09-2006 pour 2005 ; CCSS 07-2007 pour 2006).

Pour le COR les masses comprennent les masses de cotisations, les transferts du FSV au titre du chômage, la bonification de pension de 10 % et la majoration pour conjoint à charge. Les masses de cotisations comprennent les cotisations des salariés, les cotisations prises en charge par l'état, les cotisations prises en charge par le Forec, les autres cotisations sociales et le poste majorations et pénalités.

⁷ Le nombre de cotisants constaté provient des effectifs de la compensation.

II. Comparaison des recettes du régime général

Les recettes du régime général (masses de cotisations auxquelles s'ajoutent les transferts du Fonds de solidarité vieillesse -FSV- au titre du chômage, de la bonification de pension de 10% pour enfants et de la majoration pour conjoint à charge) ont été moins importantes par rapport aux projections faites pour le COR en 2005 : l'écart atteint 1,23 milliards d'euros en 2005 et se maintient à un milliard d'euros l'année suivante. Ces écarts sont entièrement dus à l'écart de la masse des cotisations, cette dernière ayant été sur-estimée lors des projections pour le COR.

En effet, lors des projections pour le COR, le nombre de cotisants, ainsi que la masse salariale, avaient été sur-estimés (voir le point précédent). Il y a donc eu sur-estimation de la masse des cotisations et ainsi globalement de la masse des recettes.

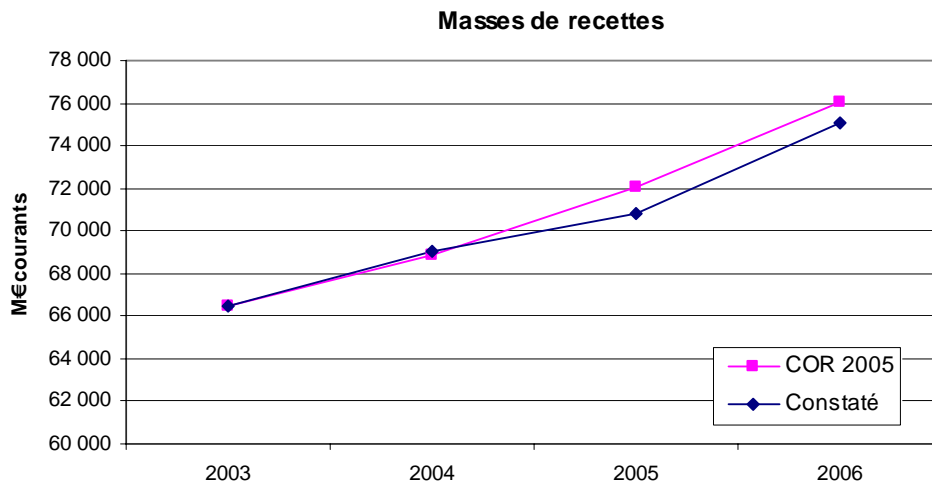


Tableau 10. Masses des recettes

Montants en millions d'€ courants	2004	2005	2006
	Cor 2005		
Masse cotisations	58 906	61 789	65 596
Transferts FSV Majo 10% et MCC	2 648	2 746	2 817
Transferts FSV Chômage	7 294	7 526	7 654
TOTAL	68 848	72 061	76 066
Constaté			
Masse cotisations	59 042	60 195	64 403
Transferts FSV Majo 10% et MCC	2 645	2 832	2 977
Transferts FSV Chômage	7 328	7 804	7 687
TOTAL	69 015	70 830	75 066
Ecart constaté - Cor			
Masse cotisations	136	-1 595	-1 192
Transferts FSV Majo 10% et MCC	-3	86	160
Transferts FSV Chômage	34	277	33
TOTAL	167	-1 231	-1 000

C. LE SOLDE TECHNIQUE & SOLDE ELARGI

Le solde technique se définit comme la différence entre la masse des recettes telle que définie précédemment et la masse des prestations versées.

La masse des recettes regroupe les masses de cotisations auxquelles s'ajoutent les transferts du FSV au titre du chômage, de la bonification de pension de 10% pour enfants et de la majoration pour conjoint à charge.

Le poste des prestations regroupe les pensions de droits propres et de droits dérivés, y compris le veuvage et les majorations, hors minimum vieillesse.

Compte tenu de la sur-estimation, lors des projections pour le COR de 2005, des masses de cotisations, ainsi que de la sous-estimation des masses globales des pensions versées, le solde technique constaté à partir de 2005 est ainsi inférieur à celui qui avait été prévu. Pour l'année 2005 l'écart entre les deux soldes techniques est de 1,36 milliards d'euros et il atteint près de 2,5 milliards d'euros pour l'année suivante.

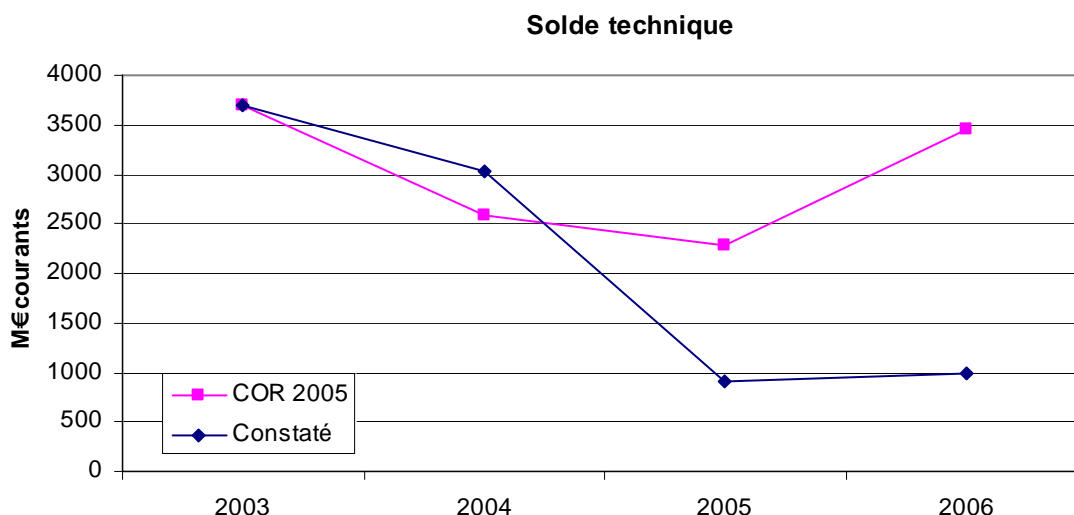


Tableau 11. Solde technique⁸

Montants en millions d'€ courants	2004	2005	2006
COR 2005	2 591	2 282	3 455
Constaté	3 040	917	990
Ecart constaté - COR	449	-1 365	-2 464

Le solde élargi est plus complet que le solde technique, d'autres postes de recettes et de dépenses venant le compléter :

- du côté des recettes, on ajoute les cotisations de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) ainsi que les impôts et subventions,

⁸ Source : Projections CNAV pour les travaux du COR 2005, scénario central (probabilités ajustées) et Rapports de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale (CCSS 09-2005 pour 2003 et 2004 ; CCSS 09-2006 pour 2005 ; CCSS 07-2007 pour 2006).

- du côté des dépenses, les dépenses de gestion et d'action sociale ainsi que la compensation sont intégrées.

Le solde technique ayant été sur-estimé lors des projections pour le COR de 2005, le solde élargi a également été sur-estimé : le solde élargi constaté est ainsi négatif depuis 2005, tandis que selon les projections pour le COR il aurait dû se maintenir à un niveau toujours positif au cours de cette période.

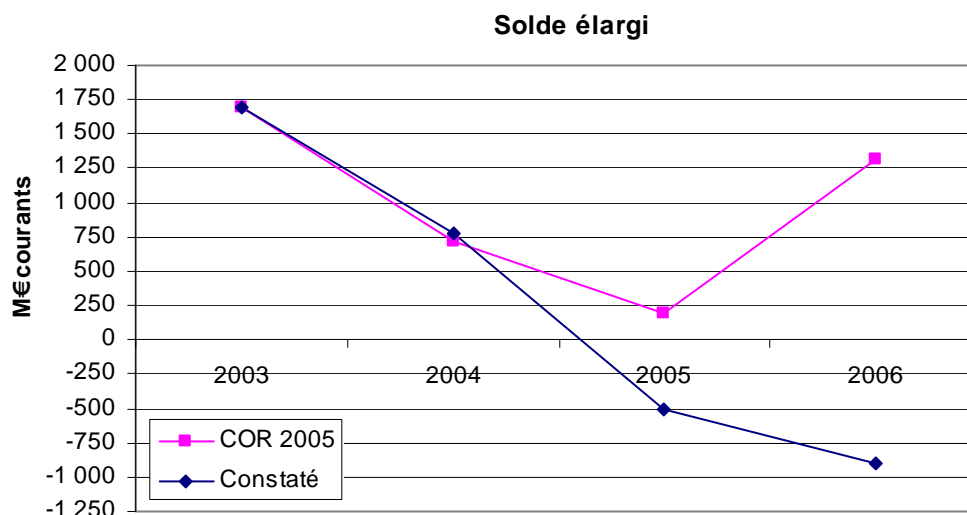


Tableau 12. Solde élargi⁹

Montants en millions d'€ courants	2004	2005	2006
COR 2005	714	195	1 316
Constaté	769	-500	-903
Ecart constaté - COR	55	-695	-2 219

La définition du solde élargi présenté ici ne correspond pas au solde comptable net de la CNAV. En effet, plusieurs postes ne sont pas projetés dans les travaux de projection du COR.

Or, l'ensemble de ces recettes et de ces dépenses non projetées par le COR a conduit à dégrader le solde net du compte du régime général sur la période 2004-2006. De ce fait l'écart entre le solde net de la CNAV et le solde élargi tel que défini par le COR est plus important en 2006 : alors que le solde élargi est positif de 1,3 milliards d'euros, le solde net est négatif de près de 2 milliards d'euros.

⁹ Source : Projections CNAV pour les travaux du COR 2005, scénario central (probabilités ajustées) et Rapports de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale (CCSS 09-2005 pour 2003 et 2004 ; CCSS 09-2006 pour 2005 ; CCSS 07-2007 pour 2006).

Tableau 13. Solde élargi – détail¹⁰

Montants en millions d'€ courants	2004	2005	2006
Masse recettes non projetées par le COR	2 808	3 626	4 124
% dans la masse totale des recettes	4%	5%	5%
Masse dépenses non projetées par le COR	3 324	5 003	5 076
% dans la masse totale des dépenses	4%	6%	6%
Ecart recettes - dépenses (non projetées)	-516	-1 377	-952
COR 2005	714	195	1 316
Constaté	769	-500	-903
Solde net du compte CNAV estimé COR (1)	198	-1 182	364
Solde net du compte CNAV réalisé (2)	253	-1 877	-1 856

¹⁰ Source : Projections CNAV pour les travaux du COR 2005, scénario central (probabilités ajustées) et Rapports de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale (CCSS 09-2005 pour 2003 et 2004 ; CCSS 09-2006 pour 2005 ; CCSS 07-2007 pour 2006).

Evolutions passées 2003 - 2006

Comparaison des résultats de la projection 2005 avec ceux constatés pour la période 2003-2006

Scénario de base

*Les données financières sont exprimées en euros courants**

COR 2005	2003	2004	2005	2006
Nombre de pensionnés de droit direct moyenne annuelle	9 493 584	9 786 548	10 084 072	10 348 033
Pension moyenne de droit direct (euros)	5 838	6 005	6 158	6 254
Total des pensions (Meuros)	62 757	66 258	69 780	72 612
Nombre de cotisants moyenne annuelle	16 519 914	16 474 525	16 645 826	16 840 545
Total des cotisations (Meuros)	66 446	68 848	72 061	76 066
Solde technique (Meuros)	3 689	2 591	2 282	3 454

Résultats constatés	2003	2004	2005	2006
Nombre de pensionnés de droit direct moyenne annuelle	9 493 584	9 851 490	10 169 044	10 521 954
Pension moyenne de droit direct (euros)	5 838	5 962	6 125	6 284
Total des pensions (Meuros)	62 757	65 975	69 913	74 076
Nombre de cotisants moyenne annuelle	16 519 914	16 542 837	16 637 978	16 758 489
Total des cotisations (Meuros)	66 446	69 015	70 830	75 066
Solde technique (Meuros)	3 689	3 040	917	990

Différences COR 2005 et résultats constatés	2003	2004	2005	2006
Nombre de pensionnés de droit direct	0,00%	0,66%	0,84%	1,68%
Pension moyenne de droit direct	0,00%	-0,72%	-0,53%	0,48%
Total des pensions	0,00%	-0,43%	0,19%	2,02%
Nombre de cotisants	0,00%	0,41%	-0,05%	-0,49%
Total des cotisations	0,00%	0,24%	-1,71%	-1,31%
Solde technique (Meuros)	0	449	-1 365	-2 463

*Revalorisation de 1,7% pour 2003 et 2004, de 2,0% pour 2005 et de 1,8% pour 2006